



Hermínia Vasconcelos Vilar and Maria João Branco (dir.)

Ecclesiastics and political state building in the Iberian monarchies, 13th-15th centuries

Publicações do Cidehus

Une relation dans l'ombre ? L'interventionnisme cardinalice dans le royaume du Portugal au temps des Papes d'Avignon

Mário Farelo

Éditeur : Publicações do Cidehus
Année d'édition : 2016
Date de mise en ligne : 18 octobre 2016
Collection : Biblioteca - Estudos & Colóquios
Colóquios



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

FARELO, Mário. *Une relation dans l'ombre ? L'interventionnisme cardinalice dans le royaume du Portugal au temps des Papes d'Avignon* In : *Ecclesiastics and political state building in the Iberian monarchies, 13th-15th centuries* [en ligne]. Lisbonne : Publicações do Cidehus, 2016 (généré le 26 octobre 2016). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/cidehus/1732>>. ISBN : 9782821874169. DOI : 10.4000/books.cidehus.1732.

Ce document est un fac-similé de l'édition imprimée.

Une relation dans l'ombre ? L'interventionnisme cardinalice dans le royaume du Portugal au temps des Papes d'Avignon

Mário Farelo*

Plaçons-nous en Angleterre au mois de janvier 1338. Un marchand portugais, Miguel Martins, avec quatre compatriotes, obtient du roi Édouard une autorisation pour affréter une nef anglaise dans le but d'aller quérir au Portugal et en «Espagne» du vin, de l'huile d'olive et d'autres denrées¹. Cette notice, en soi, ne représente vraisemblablement pas un cas unique dans les relations commerciales entre le Portugal et l'Angleterre, d'ailleurs caractérisées encore à l'époque par une relative stabilité². Plus surprenant c'est l'identité du destinataire de ces victuailles, le castillan Pedro Gomes Barroso, cardinal de Sainte-Praxèdes, alors séjournant dans les contrées anglaises suite à sa nomination comme nonce de Benoît XII³.

En fait, cette source pose d'emblée d'intéressantes questions. Dès lors, les justifications de l'entreprise. Peut-on y voir un goût particulier de ce cardinal pour les produits ibériques ou plutôt le profit qu'une personne privilégiée pourrait retirer de l'utilisation d'un tel circuit économique ? Sans pouvoir y trancher, le fait que des privilèges commerciaux lui furent alors concédés par Édouard III semble indiquer qu'il était sensible aux échanges marchands⁴. Aussi bien que l'Angleterre, la Péninsule ibérique pouvait s'avérer un marché rentable pour quelqu'un dont l'origine péninsulaire pouvait faciliter la connaître des réseaux de commerce et les solidarités à exploiter. Par ailleurs, pour le cas qui est le nôtre, ce document montre également que les rapports entre le cardinal de Saint-Praxèdes et le royaume du Portugal étaient plus précoces et plus variés

* Abréviations: ASV = Archivo Secreto Vaticano; Reg. Aven. = *Registra Avenionensis*; Reg. Vat. = *Registra Vaticana*; TT = Torre do Tombo.

¹ *Calendar of Patent Rolls, Calendar of Patent Rolls preserved in the Public Record Office prepared under the Superintendence of the Deputy Keeper of the Records. Edward III. A. D. 1338-1340* (1898). London: Eyre and Spottiswoode, 1898, part 1, vol. 4, n° 1 cité dans MIRANDA, Flávio - *Portugal and the Medieval Atlantic. Comercial Diplomacy, Merchants, and Trade, 1143-1488*. Thèse de Doctorat en Histoire Médiévale. Porto: Faculdade de Letras de l'Universidade do Porto, 2012, p. 76.

² Cette stabilité serait affectée par le début de la Guerre des Cent Ans et les nouvelles difficultés posées à la circulation de personnes et de marchandises sur la Manche. FARIA, Tiago Viúla et MIRANDA, Flávio - "Pur Bone Alliance et Amistie Faire: Diplomacia e Comércio entre Portugal e Inglaterra no final da Idade Média". *Cultura, Espaço e Memória: Revista do CITCEM*, n° 1 (2010) pp. 109-128. MIRANDA, Flávio - *Portugal and the Medieval Atlantic...*, pp.77-79.

³ Cette nomination se place à la suite du début de la guerre entre la France et l'Angleterre et tient comme objectif d'amener les deux royautes à la paix. Sur cette mission, voir DEPREZ, Eugène - *Les Préliminaires de la Guerre des Cent Ans. La Papauté, la France et l'Angleterre (1328-1342)*. Paris: Fontemoing, 1902, pp. 148-149 et p. 164; SUMPTION, Jonathan - *The Hundred Years War I. Trial by Battle*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press, 1990, pp. 217-219.

⁴ PLÖGER, Karsten - *England and the Avignon Popes. The Practice of Diplomacy in Late Medieval Europe*. London: Modern Humanities Research Association and Maney Publishing, 2005, p. 98.

que sa présence au niveau bénéficial, discernable à partir du début du pontificat de Clément VI, laissait entendre jusqu'à présent⁵.

En termes plus globales, c'est toute la question du ravitaillement des maisonnes cardinalices qui prend ici place, notamment sur des moyens d'un cardinal au cours d'une mission diplomatique au service du Saint-Siège⁶. Ainsi, elle introduit une problématique qui tient son importance au niveau des relations des royaumes et principautés avec la papauté avignonnaise: les rapports entre les souverains de ces entités politiques et le groupe de cardinaux qui aidaient le pape dans le gouvernement de l'espace chrétien.

Un tel questionnement n'a pas passé inaperçu à ceux qui se sont intéressés à l'histoire des membres du Consistoire. D'une part, les efforts de ces derniers se sont davantage concentrés depuis une soixantaine d'années à éclaircir le fonctionnement et le recouplement sociologique du groupe, de sorte que nous possédons aujourd'hui une vision plus complète sur l'identité, les origines géographiques et culturelles, le recrutement et le fonctionnement des *familiae* cardinalices au temps des Papes d'Avignon⁷. Cet intérêt sur la figure des cardinaux dans leur dimension sociologique s'est doublé d'un éclaircissement sur leurs agissements et leur interventionnisme dans les divers territoires de la Chrétienté. De façon très succincte, ce dernier s'aperçoit à travers deux champs d'études. L'un concerne les interventions de nature diplomatique, lesquelles restent toujours dans la visée de ceux qui ont essayé de brosser un tableau général des relations entre la papauté avignonnaise et un tel royaume, voire une ville déterminée⁸. Les légations accomplies tout au long de la période par les cardinaux s'assument comme des temps forts de ces relations, permettant à ces derniers se substituer au pape lui-même et disposer d'un ensemble de pouvoirs et de prérogatives leur permettant d'intervenir à large

⁵ Ce cardinal a obtenu en 1342 du nouveau pape Clément VI par *motu proprio* la doyeneté, ainsi qu'un canonicat et prébende au chapitre cathédral de Lisbonne. COSTA, António Domingues de Sousa - *Monumenta Portugaliae Vaticana*. vol. I. Roma-Braga: Editorial Franciscana, 1968, p. 3, n° 1.

⁶ Ces aspects se révèlent parfois dans les études sur des légations spécifiques: BEATTIE, Blake R. - *Angelus Pacis: The Legation of Cardinal Giovanni Gaetano Orsini, 1326-1334*. Leiden-Boston: Brill, 2007, pp. 157-158.

⁷ MOLLAT, Guillaume - "Contribution à l'histoire du Sacré Collège de Clément V à Eugène IV". *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, n° 46 (1951) pp. 22-112, 566-594. GUILLEMAIN, Bernard - *La Cour pontificale d'Avignon, 1304-1376. Étude d'une société*. Paris: E. de Boccard, 1962. GUILLEMAIN, Bernard - "Le Sacré Collège au temps du cardinal Albornoz (1350-1367)" in Evelio VERDENA Y TUELS, ed., *El Cardenal Albornoz y el Colegio de España*. vol. I. Bolonia: Publicaciones del Real Colegio de España en Bolonia, 1972, pp. 355-368. REY-COURTEL, Anne-Lyse - "Les clientèles des cardinaux limousins en 1378". *Mélanges de l'École Française de Rome. Moyen Âge*, vol. 89 (1977) pp. 889-944. LÜTZELSCHWAB, Ralf - *Flectat cardinales ad velle suum? Clemens VI. und sein Kardinalskolleg. Ein Beitrag zur kurialen Politik in der Mitte des 14. Jahrhunderts*. München: R. Oldenbourg Verlag, 2007. JUGIE, Pierre - "Les *familiae* cardinalices et leurs organisation interne au temps de la papauté d'Avignon" in *Aux origines de l'État moderne: le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon*. Rome: École Française de Rome, 1990, p. 41-59 et JUGIE, Pierre - *Le Sacré Collège des cardinaux de la mort de Benoît XII à la mort de Grégoire XI (1342-1378)*. Thèse de Doctorat, Université Panthéon-Sorbonne Paris I, 2010.

⁸ BARRELL, A. D. M. - *The Papacy, Scotland and Northern England, 1342-1378*. Cambridge: Cambridge University Press, 1995. GALLAND, Bruno - *Les papes d'Avignon et la maison de Savoie, 1309-1409*. Rome: École Française de Rome, 1998. PLÖGER, Karsten - *England and the Avignon Popes*. LEONHARD, Julius - *Genova und die päpstliche Kurie in Avignon (1305-1378): politische und diplomatische Beziehungen im 14. Jahrhundert*. Frankfurt am Main: Peter Lang International Academic Publishers, 2013.

spectre dans les affaires ecclésiastiques et religieux des royaumes concernés⁹. Parfois associé à l'aspect diplomatique, l'interventionnisme cardinalice peut être perçu également en fonction de l'observation des modalités d'acquisition et gestion de bénéfices dont les cardinaux demeurent les premiers protagonistes¹⁰.

Tant les travaux sur les relations entre Avignon et les royaumes de la Chrétienté, quant ceux spécifiquement concernés par la diplomatie pontificale, semblent indiquer que les modalités d'intervention cardinalices dans les royaumes de la *Christianitas* se faisaient aux dépens, non seulement du pouvoir pontifical, mais aussi des souverains respectifs. En effet, il faut penser qu'une intervention diplomatique ou bénéficiale d'un cardinal sur un territoire donné pouvait être liée à une relation préalable, où le cardinal avait pu servir *in curia* les intérêts des rois de ces mêmes royaumes. Bien entendu, il ne faut pas oublier que ses derniers cherchèrent à exercer, de la façon la plus efficace possible, une influence à la Curie par le truchement d'un ensemble d'individus: des procureurs, des officiers pontificaux et, en tout premier plan, les cardinaux. En effet, ceux-ci étaient les mieux placés pour faire avancer favorablement les affaires de quiconque s'adressant à la Curie, dans la mesure où ils avaient la capacité d'influencer à divers niveaux les diverses instances de la Curie et nombre d'entre eux pouvaient avoir des liens de solidarité et d'amitié assez serrés avec les papes¹¹. Ainsi, les cardinaux jouaient des rôles importants, soit en Consistoire en prenant part dans la prise de décisions, soit en Conclave où ils décidaient de l'élection pontificale, soit encore au niveau de la direction des institutions organiques de la Curie comme la Chancellerie ou la Pénitencerie apostoliques. Ces prérogatives vont de pair avec les diverses tâches qui, très souvent, les papes leur chargeaient. Outre les légations où ils représentaient le Saint-Siège dans les missions diplomatiques intéressant aux souverainetés, l'inventaire de leurs attributions exécutives était assez varié: la lutte contre les hérésies, l'instruction des procès de canonisation et le jugement de procès présentés *in curia*. Ils pouvaient donc intervenir de manière substantive dans quasiment toutes les affaires auxquelles était liée la Curie.

Une étude qui prétend caractériser l'interventionnisme cardinalice au Portugal pendant la papauté d'Avignon ne peut donc faire économie au préalable de l'étude des stratégies déployées par la royauté portugaise pour obtenir une intercession cardinalice. Celles-ci, à l'instar d'autres royautés, se déployèrent *grosso modo* autour des manœuvres visant

⁹ Les légations sont plus ou moins connues du point de vue historique selon qu'il existe des sources pontificales ou autres en nombre et qualité suffisantes pour en permettre de détailler les objectifs, les conjonctures, les moyens des légats et les faits d'une légation déterminée.

¹⁰ BARRELL, A. D. M. - *The Papacy, Scotland and Northern England...* et JUGIE, Pierre - *Le Sacré Collège...*

¹¹ GUILLEMAIN, Bernard - *La Cour pontificale d'Avignon, 1304-1376...*, pp. 181-182 et pp. 192-195.

l'élection d'un cardinal national et la promotion des affaires à la curie par le truchement de cardinaux étrangers.

La poursuite de cette idée permettra d'ailleurs de poser une question structurante: l'interventionnisme cardinalice fut-il le prix que les couronnes des royaumes et des principautés ont dû payer pour avoir un accès direct à la Curie ? Une réponse à cette question nous amènera à étudier dans quelle mesure les promoteurs cardinalices des affaires lusitaniens agirent au Portugal. En mobilisant des arguments fournis par l'histoire diplomatique et bénéficiaire du Portugal au XIV^e siècle, nous chercheront à évaluer si leur action débouche ou non sur un interventionnisme cardinalice dont il faut mesurer la portée à l'ensemble du royaume.

Les cardinaux comme des promoteurs de la royauté portugaise

Pouvoir compter sur un cardinal issu d'un même horizon géographique était un atout majeur pour tous ceux désireux de faire avancer leurs affaires *in curia*. En effet, l'accès au Consistoire ne constituait pas une coupure avec les liens identitaires que ces princes d'Église avaient établis au long des années de permanence dans leurs royaumes d'origine. Comme l'on a vu, en cherchant à consommer ou à faire du commerce en pleine mission anglaise avec des produits alimentaires issus de la péninsule ibérique, l'exemple de Pedro Gomez révèle la façon dont les liens avec le pays d'origine pouvaient perdurer dans le temps et dans l'espace. Par ailleurs, ces relations se doublaient d'un puissant lien social, dans la mesure où le cardinal polarisait à la Curie les anciens et les nouveaux réseaux de solidarités qu'il développa au long de son parcours et où l'élément «autochtone» pouvait être assez présent¹². A cet égard, les études élaborées sur les *familiae* cardinalices au temps des papes d'Avignon sont assez parlants sur l'importance des origines géographiques communes ou très proches entre les cardinaux et les membres de leurs maisonnées¹³.

Bien sûr, ce lien était davantage exploité lorsque le quémandeur de l'intercession cardinalice était le souverain. En réalité, bien trop souvent, le cardinal devait beaucoup à son roi. Non rares fois, ce fut ce dernier qui aurait pu jadis épauler sa carrière ecclésiastique, voire sa carrière dans les rouages administratifs et bureaucratiques de son

¹² Récemment, Thierry Pécout souligna pour le cas de Jean XXII l'importance des solidarités qu'il maintenant lorsqu'il a été évêque de Fréjus pour le développement futur de sa carrière ecclésiastique. PECOUT, Thierry - "Jacques Duèze, évêque de Fréjus (1300-1310)". *Cahiers de Fanjeaux*, vol. 45 (Jean XXII et le Midi), 2012, pp. 53-82 spécialement pp. 58-60.

¹³ HAYEZ, Anne-Marie - "Les rotuli présentés au Pape Urbain V durant la première année de son pontificat (6 novembre 1362-5 novembre 1363)". *Mélanges de l'École Française de Rome. Moyen Âge*, vol. 96/1 (1984) pp. 327-394, p. 343. JUGIE, Pierre - "Les *familiae* cardinalices...", pp. 41-59 et LAINÉ, Françoise - "La circulation des clercs entre la France et la péninsule ibérique sous le pontificat d'Urbain V". *Revue d'Histoire de l'Église de France*, vol. 90 (2004) pp. 81-99, pp. 90-91.

royaume, comme rappela de façon très convaincante Pierre Jugie pour le cas français¹⁴. Par ailleurs, sa promotion cardinalice elle-même résultait maintes fois d'une suggestion royale, quoique l'efficacité de celle-ci ne fût pas toujours à toute épreuve. Bien évidemment, il faut chercher la racine de cette relative inefficacité dans le déterminisme du recrutement géographique du groupe. En fait, entre Clément V et Grégoire XI, les papes d'Avignon n'ont guère cessé de voir le Sacré Collège comme un lieu particulièrement propice à la promotion de leurs solidarités familiales et à la rétribution de leurs clientèles des papes, faisant de celui-ci une institution à prédominance d'hommes issus du Midi français¹⁵. En suivant Bernard Guillemain sur ce point précis, l'inclusion de cardinaux d'autres origines dans le Sacré Collège mobilisait donc des explications de nature plus politique, tels que la manutention l'équilibre de forces entre des puissantes familles romaines chez les cardinaux italiens ou la nécessité ponctuelle de plaire à certains rois de la Chrétienté occidentale, à l'instar des cardinaux issus de la France du Nord, de l'Angleterre ou de la Péninsule Ibérique, cette dernière ici réduite à la Castille et à l'Aragon¹⁶.

En regardant la chronologie des créations cardinalices d'anglais et d'ibériques pendant la période de la papauté d'Avignon, force est de constater que cette bienveillance était avant tout d'ordre conjoncturelle. En effet, les monarques de ses royaumes n'ont pas cessé de vouloir faire rentrer les siens au Consistoire. Bien que la richesse des sources aragonaises puisse biaiser la portée en la matière des autres Couronnes, il semble clair que Jacques II attachait beaucoup d'importance à cette question. Quoique voué à l'insuccès, il ne manqua de revendiquer la présence de cardinaux aragonais au Sacré Collège dès le début du XIV^e siècle, notamment en insistant sur le fait que d'autres royaumes ibériques y étaient représentés¹⁷. Son argument ne tarda pas à se dégonfler en importance, alors que la fin de l'année 1310 devient un authentique *annus horribilis* pour les castillans et les anglais, chacune perdant son cardinal. Aussi bien les cardinaux Thomas Jorz que Pedro Rodriguez meurent en décembre de cette année-là, le premier en

¹⁴ JUGIE, Pierre - "Les cardinaux issus de l'administration royale française : typologie des carrières antérieures à l'accession au cardinalat (1305-1378)" in *Crises et réformes dans l'Église de la réforme Grégorienne à la Pré-réforme*. Paris: CTHS, 1991, pp.157-180.

¹⁵ MENACHE, Sophia - *Clement V*. Cambridge: Cambridge University Press, 1998. GUILLEMAIN, Bernard - *La Cour pontificale d'Avignon, 1304-1376...*, pp. 183-192. Karsten Plöger soutient aussi que cette orientation géographique aboutissait à une domestication du Sacré Collège par les papes. PLÖGER, Karsten - *England and the Avignon Popes...*, p. 27.

¹⁶ Dans cette géographie à portée limitée, aucun cardinal n'était issu à l'époque des royaumes scandinaves et germaniques. GUILLEMAIN, Bernard - "Le Sacré Collège au temps du cardinal Albornoz (1350-1367)...", p. 360.

¹⁷ À partir du dépouillement exhaustif des ambassades envoyées par Jacques II réalisé par Stéphane Péquignot, le roi essaya de le faire au moins à deux reprises, en 1304 et 1323. PEQUIGNOT, Stéphane - *Au nom du roi. Pratique diplomatique et pouvoir durant le règne de Jacques II d'Aragon (1291-1327)*. Madrid : Casa de Velázquez, 2009, Annexe: p. 51, p. 109.

route vers une rencontre avec le roi des Romains et le second en pleine légation en Angleterre¹⁸.

Nous sommes alors dans une conjoncture assez particulière, marquée par la future réalisation du concile de Vienne. La rapidité avec laquelle le roi anglais Édouard II s'exécuta témoigne l'importance que l'on accordait à ce thème. Dès la mort de Thomas Jorz, il chargea sa chancellerie d'envoyer des lettres à la Curie demandant la création d'un cardinal anglais avant le Concile, adressées aussi bien au pape qu'aux cardinaux amis¹⁹. Vraisemblablement, la question de la minorité du roi castillan fit que le futur Alphonse XI n'adressa la question du remplacement de Pedro Rodriguez qu'une fois assis sous le trône. La diplomatie aidant, ce dernier put se réjouir dès 1327 de la promotion de Pedro Gomez Barroso, tout en soutenant quand-même que la Castille devait avoir droit alors à trois sièges au Consistoire²⁰. Cette réussite castillane n'a pas manqué de produire à l'ouest une intensification du projet de nomination d'un cardinal aragonais. Rafael Olivar Bertrand a jadis mis en lumière les contours qui prit tout le processus, dont il faut retenir, par l'examen de l'épistolographie échangée entre Avignon et la Cour aragonaise entre 1329 et 1333, la poursuite d'une stratégie visant à obtenir l'assentiment d'une série de cardinaux et même des neveux du pape²¹. La situation finira pour changer quelque peu à partir du pontificat de Clément VI, alors que la baisse d'effectifs du Sacré Collège à partir de 1348, causée en grande mesure par la Peste Noire, fournit l'occasion de nouvelles intronisations²². Dès 1350, la prédominance jusqu'alors des méridionaux au Saint-Collège a été quelque peu mitigée par l'introduction de deux romains et de Gil de Albornoz, ce dernier étant, à toute fin pratique, le substitut de Pedro Gomez Barroso, décédé deux ans auparavant²³. Probablement à cause des relations parfois tendues avec le Sacré Siègle,

¹⁸ Thomas Jorz avait été le troisième dominicain anglais à être promu au titre de Sainte-Sabine entre 1303 et 1305, après William of Macclesfield (1303) et Walter of Winterbourne (1304). Voir KNOWLES, David - *The Religious Orders in England*. Cambridge : Cambridge University Press, 1974, p. 169. Cela en dit long sur la capacité de concrétisation à cette époque de l'intercession du monarque anglais, laquelle se prouve dans le cas de Thomas Jorz, lui qui s'était maintenu comme l'un des informateurs du roi sur ce qui se passait à la curie. PLÖGER, Karsten - *England and the Avignon Popes...*, p. 96. Sur sa figure, voir MENACHE, Sophia - *Clement V*, p. 42 et la bibliographie y citée. Pour Pedro Rodrigues, qui avait déjà accompli une légation en Angleterre en 1307, voir MANSILLA REOYO, Demetrio - "El cardenal *Petrus Hispanus*, obispo de Burgos (1300-1303)". *Hispania Sacra*, vol. 9 (1956) pp. 243-280 et LINEHAN, Peter, "The English Mission of Cardinal Petrus Hispanus, the Chronicle of Walter of Guisborough, and news from Castile at Carlisle (1307)". *English Historical Review*, Vol. 117/472 (2002) pp. 605-614.

¹⁹ BRODERICK, S.J., John F. - "The Sacred College of Cardinals: Size and Geographical Composition (1099-1986)". *Archivum Historiae Pontificiae*, vol. 25 (1987) p. 27 et PLÖGER, Karsten - *England and the Avignon Popes...*, p. 28.

²⁰ FINKE, Heinrich - *Acta Aragonensia. Quellen sur deutschen, italienischen, französischen, spanischen, zur Kirchen- und Kulturgeschichte aus der diplomatischen Korrespondenz Jaymes II. (1291-1327)*, vol. II, Berlin-Leipzig: Dr. Walther Rothschild, 1923, p. 837.

²¹ OLIVAR BERTRAND, Rafael - "Alfonso IV el Benigno quiere un cardinal de sus reinos". *Estudios de Edad Media en la Corona de Aragón*. vol. 4 (1951) pp. 456-176, pp. 160, 162, 168-171; BRODERICK, S.J., John F. "The Sacred College of Cardinals...", p. 25.

²² GUILLEMAIN, Bernard - "Le Sacré Collège au temps du cardinal Albornoz (1350-1367)...", p. 357.

²³ Il reste que sa création cardinalice n'était pas promue par le nouveau roi de Castille, car il semble que le passage d'Albornoz à Avignon se passe à la suite de mésententes avec Pierre I^{er}, en rappelant celles qui motiva le passage du futur cardinal portugais D. Jorge da Costa à la Curie au siècle suivant. GUILLEMAIN, Bernard - "Le Sacré Collège au temps du cardinal Albornoz (1350-1367)...", p. 357-358.

l'Aragon ne put se réjouir d'une situation pareille qu'en 1356 avec la promotion de Nicholas Russell²⁴. La fin du pontificat d'Urbain V marque une nouvelle étape dans cette question; désormais les décès postérieurs de ces cardinaux n'amèneront plus d'assez longues traversées du désert. En 1368, la Couronne anglaise réussit à faire porter Simon de Langham au titre de cardinal-prêtre de Saint-Siste, de même que dans les deux promotions cardinalices de Grégoire XI entrèrent deux ibériques. Il sera récompensé premièrement avec le chapeau rouge Pedro Gomez Barroso, neveu de l'antérieur cardinal homonyme, lequel se maintiendra au Consistoire entre 1371 et 1374²⁵. Pour l'Aragon, la succession de Nicholas Rossel verra le jour en 1371 par le biais de la promotion de Pedro de Luna, le futur pape Benoît XIII²⁶.

Et pour ce qui est du Portugal? Il faut reconnaître d'emblée que la médiévisque portugaise s'est bien peu préoccupée de l'absence d'un cardinal lusitanien au Sacré Collège pendant la période dite des papes d'Avignon, n'étalant aucune explication de fond pour ce fait. En regardant les moyens des diplomaties étatiques de la Chrétienté, il faudrait penser qu'à l'instar des autres royautes, les monarques ont aussi tenté de faire promouvoir un des leurs au Consistoire. Et, effectivement, les preuves existent. Elles se retrouvent là où il serait assez probable de les trouver, à savoir dans le fonds des lettres closes du pape Jean XXII conservé aux Archives Vaticanes²⁷. La lettre apostolique en question, datée du 27 août 1328, prouve que l'élection d'un cardinal demeurait un projet auquel la royauté lusitanienne y tenait²⁸.

La réponse apostolique contenue dans ce document est pleine d'efficacité. À la pétition d'Alphonse IV demandant le cardinalat pour certains clercs de son royaume – non identifiés dans le document –, le pape remet la faute sur l'immobilisme du monarque: il avait fait récemment une promotion cardinalice, pendant laquelle le roi portugais n'a fait aucune démarche pour y faire élire un des siens. Maintenant, nous dit le pape, l'Église romaine avait de très bons cardinaux et en nombre suffisant, rendant inutile toute

²⁴ ALOS, Ramón de - "El cardenal de Aragón, fray Nicolás Rossell (ensayo bio-bibliográfico)". *Escuela Española de Arqueología e Historia en Roma*, vol. 1 (1912) pp. 15-60 et VINCKE, Johannes - "Nikolaus Rosell, O. P., Kardinal von Aragon". *Archivum Fratrum Praedicatorum*, vol. 14 (1944) pp. 116-197.

²⁵ SANCHEZ SESA, Rafael - "Obispos procedentes de Castilla y proyectos de reforma en la Sede de Coimbra (1358-1407)". *Hispania Sacra*, vol. 51/104 (1999) pp. 764-766.

²⁶ MILLET, Hélène - "Benoît XIII" in Philippe LEVILLAIN, ed. *Dictionnaire historique de la Papauté*. Paris : Fayard, 1994, pp. 208-212.

²⁷ Bien que des historiens aient déjà puisé des documents dans ce fonds pour éclaircir des points du règne de Denis I^{er} et de la reine Elisabeth. Voir LOPES, Fernando Félix - "Santa Isabel na contenda entre D. Dinis e o seu filho 1321-1322" in *id.* - *Colectânea de Estudos de História e Literatura*, vol. III: *Santa Isabel e outros estudos*. Lisboa : Academia Portuguesa da História, 1997. Ce fonds contient encore des noyaux de pièces concernant le Portugal qui restent presque inconnues de la médiévisque portugaise et qui peuvent lancer de nouvelles pistes sur les relations diplomatiques et l'histoire ecclésiastique portugaise au temps du pape Jean XXII.

²⁸ ASV - *Reg. Vat.* 114 : fl. 241vb-242ra (385rb-va). Nous témoignons notre dette de gratitude envers le Prof. Peter Linehan qui, à notre demande, a bien voulu reproduire les documents concernant le Portugal dans ce *Reg. Vat.* 114 et qui a procédé à la transcription de la pièce en question, à partir d'un microfilm dudit registre conservé à la bibliothèque du St. John's College à Cambridge.

nouvelle ordination. Question de pallier la négative, Jean XXII promettait à cette occasion de bénéficier opportunément ces prélats qui maintenaient la faveur du roi²⁹. Cet échec ne fut pas le dernier qu'essuya la diplomatie alphonsine vis-à-vis la Papauté, laquelle ne gagna du lustre qu'une fois crédibilisée la *pugna Christi* par les Portugais à la suite du succès obtenu à la bataille du Salado³⁰.

Sans la possibilité de bénéficier du poids d'intercession en curie par le truchement d'un membre du Sacré Collège lusitanien, il y a tout lieu à penser que les rois portugais se sont efforcés d'embaucher des cardinaux étrangers dans le but de promouvoir leurs affaires en curie. Il faut remarquer, au préalable, que la connaissance pleine de cette question est assombrie par l'apparente absence d'une volonté «archivistique» de la part de la royauté portugaise en conserver les documents de sa pratique diplomatique, au-delà des traités et de quelques lettres apostoliques³¹. Dans les royaumes où ces préoccupations de nature diplomatique demeurent opératives dans l'organisation et dans le choix de contenus de leurs registres de chancellerie, rapidement les liens formels et informels apparaissent entre ces royautés et les membres du Sacré Collège. L'exemple anglais est à ce sujet paradigmatique. Tant les mandats royaux à la chancellerie (*warrants*), quant la documentation lancée dans les divers rouleaux de chancellerie permettent détailler les politiques d'engagement déployées par les rois anglais envers certains cardinaux dont ils firent d'ailleurs parfois des conseillers en règle. Cela permit à Karsten Plöger présenter dans sa thèse une liste de cardinaux promoteurs des affaires anglaise ayant à sa base le décompte des gages qui leur furent versés annuellement et des lettres qu'ils adressèrent aux rois anglais³². L'Aragon demeure un autre exemple significatif. Dans ce cas précis, ce qui vaut ce sont les magnifiques rapports que les envoyés et les espions de Jaime II de Aragon lui envoyèrent régulièrement de la curie de Clément V et de Jean XXII, ainsi que les *Registra Secretorum*, un ensemble de registres de la chancellerie que détaillent les ordres émises par le roi à ces envoyés et où les cardinaux amis sont mainte fois concernés³³.

²⁹ ASV, *Reg. Vat.* 114 : fl. 385rb-va.

³⁰ Pour cela a contribué, sans doute, l'excentricité de l'ambassade qu'Alphonse XI envoya à Avignon à la suite de la bataille et, conséquemment l'effet qu'elle eut sur les membres de la Curie. Pour une relation de celle-ci, voir LEOPOLD, Duhamel - "Une ambassade à la cour pontificale : épisode de l'histoire du palais des papes". s.l., 1883 ; RODRIGUEZ-PICAVEA, Enrique - "Diplomacia, propaganda y guerra santa en el siglo XIV: la embajada castellana a Aviñón y la elaboración del discurso ideológico". *Anuario de Estudios Medievales*. vol. 40/2 (2010) pp. 765-789. Dans le cas portugais, la communication de cette victoire à Benoît XII par le procureur du roi Lopo Fernandes Pacheco à la fin de 1340-début 1341 lui valut la concession par le pape de la rose d'or. FARELO, Mário - "La représentation de la couronne portugaise à Avignon (1305-1377)". *Anuario de Estudios Medievales*. vol. 40/2 (2010) pp. 738, 753.

³¹ Pour un inventaire de ces documents, voir par exemple PEQUIGNOT, Stéphane - "Les instructions aux ambassadeurs des rois d'Aragon (XIII^e-XV^e siècles). Jalons pour l'histoire de la fabrique d'une parole royale efficace". *Cahiers de linguistique hispanique médiévale*. vol. 31 (2008) pp. 17-43.

³² PLÖGER, Karsten - *England and the Avignon Popes...*, pp. 96-97, pp. 248-249, pp. 258-259.

³³ Les logiques de constitution, d'organisation et d'exploitation de ce fonds furent dument mises en évidence dans PEQUIGNOT, Stéphane - "Enregistrer, ordonner et contrôler: les documents diplomatiques dans les *Registra secreta* de

Pour ce qui concerne le Portugal, il n'est guère possible d'obtenir des détails aussi précis. En vérité, nous n'avons pas pu retracer jusqu'à présent aucun cas où un cardinal étranger se désigne comme promoteur des affaires de la royauté lusitanienne à la Curie romaine. Cependant, c'est sûr que les monarques lusitaniens pouvaient compter sur l'amitié cardinalice. En effet, celle-ci était efficace au point d'être mise de l'avant comme l'un des arguments déployés en 1314 par Simon, évêque de Badajoz, pour que roi Denis lui rende les rentes de son épiscopat situées au Portugal³⁴. Plus tard, c'est possible penser que le cardinal Guillaume de La Jugie ait pu assumer ce rôle, étant donné les liaisons que certaines de ces créatures maintiennent avec la famille royale³⁵. Il n'est peut-être pas trop présomptueux de penser que derrière cette liaison de La Jugie avec le Portugal, à travers leurs clientèles respectives, se cachait alors une relation beaucoup plus effective, d'autant qu'il eût d'importants bénéfices au Portugal³⁶ et qu'il fut un des rares légats qui vinrent à la Péninsule dans le but de servir de médiateur aux conflits accablant les royaumes ibériques³⁷. Cet exemple peut laisser entendre qu'il existait une relation assez proche entre ces intercessions et les intérêts diplomatiques et bénéficiaux que les cardinaux manifestèrent au Portugal. Chemin faisant, c'est toute la question de l'interventionnisme cardinalice qui sera ici mise en examen.

Interventionnisme diplomatique

L'une des attributions majeures que les cardinaux ont pu jouir à la curie était celle d'être choisis par le pape pour une légation. Dans une diplomatie pontificale très souvent ménagée sur place à Avignon et développée par le truchement d'une panoplie de nonces (évêques, collecteurs), les légations demeuraient *le nec plus ultra* de cette diplomatie pontificale afférée à régler des différends majeurs dont la papauté était l'une des parties ou à exercer une médiation dans les conflits entre deux ou plusieurs souverainetés.

Ces légations bouleversaient le train de vie du cardinal concerné, ainsi que de sa maisonnée. Dès lors, parce qu'ils devaient partir d'Avignon pour une durée de temps dont il était souvent difficile à quantifier et dont il fallait organiser la logistique. Ensuite, parce

Jacques II d'Aragon". *Anuario de Estudios Medievales*. vol. 32/1 (2002) pp. 431-479. Ces rapports ont jadis été édités dans FINKE, Heinrich - *Acta Aragonensia*.

³⁴ L'évêque avait obtenu des lettres des cardinaux amis du roi Dinis lors d'un séjour préalable à Avignon. Ce document, enregistré dans Arquivo Nacional da Torre do Tombo, *Chancelaria de D. Dinis*, livre 3, fl. 87, a été mentionné dans BRANDÃO, Francisco - *Sexta Parte da Monarquia Lusitana*. 3^e édition, introduction par António da Silva RÊGO. Lisboa: Imprensa Nacional – Casa da Moeda, 1980, p. 212 et CARDOSO, Jorge - *Agiólogo Lusitano dos santos e varoens illustres em virtude do reyno de Portugal, e suas conquistas. Consagrados aos gloriosos S. Vicente, e S. Antonio, insignes Patronos desta inclyta cidade de Lisboa e a sev illvstre cabido sede vacante*. Lisboa: Officina de Henrique Valente d'Oliveira. 3 vols, 1652-1666, vol. 2, p. 307.

³⁵ COSTA, António Domingues de Sousa - *Monumenta Portugaliae Vaticana...*, vol. I, pp. 108-109, n° 196.

³⁶ FARELO, Mário - "Les clercs étrangers au Portugal durant la période de la papauté avignonnaise: un aperçu préliminaire". *Lusitania Sacra*, vol. 22 (2010) pp. 85-148, p. 102, p. 127.

³⁷ ZUNZUNEGUI ARAMBURU, José - "La legación del cardenal Guillermo de la Jugie a Castilla y Aragón (1355-1358)". *Anthologica Annua*, vol. 12 (1964) pp. 129-158.

que le cardinal-légat gagnait pendant ce temps des pouvoirs plus ou moins étendus selon le cas, mais dont le dénominateur commun était la capacité d'intervenir dans la vie des espaces ecclésiastiques et religieux concernés. Sous cette perspective, il faut évaluer si les légations représentèrent des moments particuliers de cet interventionnisme cardinalice au Portugal.

D'entrée, il faut reconnaître que les légations concernant le royaume sont assez rares pendant la période de temps ici concernée. Presque toujours, les questions ibériques ne font surface dans les préoccupations pontificales que lorsqu'il survient des conflits militaires entre les royaumes ibériques, où la discorde entre les monarques respectifs est normalement gérée en fonction de la recherche d'une paix. Mais d'une paix qui n'est pas seulement un prérequis au rétablissement de l'ordre et du normal cours de la vie privée et publique, mais surtout d'une paix qui est cherchée en tant que condition *sine qua non* pour une entente ibérique nécessaire à la poursuite et au succès de la lutte contre les Musulmans. Cette dernière, quoiqu'assez présente dans les préoccupations de certains papes, ne mobilise pas de forme soutenue les efforts diplomatiques d'une Papauté chargée le plus souvent de la médiation des relations le plus souvent turbulentes entre l'Angleterre et la France ou concernée par la gestion des problématiques associées au gouvernement et la manutention des états pontificaux dans la péninsule italienne.

Un total de cinq légations furent envoyées par les Papes d'Avignon aux royaumes de l'occident ibérique. La première fut celle du cardinal Guillaume Peyre de Godin, envoyé entre 1320 et 1323 en Castille et en León³⁸. Son objectif principal était de régler le conflit causé par la minorité du futur roi Alphonse XI, sans perdre de vue, bien entendu, la moralisation du clergé et la réactivation de la lutte contre le musulman, après une période d'indéfinition causée par la mort de certains des protagonistes castillans³⁹. Cela était déjà tout un programme. Ajoutant à cela que la question templière était pratiquement résolue au Portugal avec la création de l'ordre du Christ⁴⁰, force est-il d'admettre qu'il existait peu d'intérêt à prolonger la légation au Portugal, dont d'ailleurs les habitants ne semblent pas avoir contribué aux dépenses respectives⁴¹.

³⁸ Cette légation a été abordée notamment dans le cadre de l'étude biographique du cardinal, par FOURNIER, Paul - "Le cardinal Guillaume de Peyre de Godin". *Bibliothèque de l'École de chartes*. vol. 86 (1925) pp. 100-121 ; LAURENT, Marie-Hyacinthe - "Le testament et la succession du cardinal dominicain Guillaume de Peire Godin". *Archivum Fratrum Praedicatorum*. vol. 2 (1932) pp. 84-231 ; RUCQUOI, Adeline - "El cardenal legado Guillaume Peyre de Godin". *Revista Española de Derecho Canónico*, n° 47 (1999) pp. 493-516 où sa mission ibérique occupe une place de choix.

³⁹ Pour un descriptif plus exhaustif: FOURNIER, Paul - "Le cardinal Guillaume de Peyre de Godin", pp. 108-111.

⁴⁰ FARELO, Mário - "Pro defensione iuris regis. Les relations entre la Couronne portugaise et le pape Clément V à la lumière du procès des Templiers" in José Carreira ALBUQUERQUE, ed., *700 Anos da Extinção da Ordem do Templo*. Tomar: Instituto Politécnico de Tomar e a Associação Portuguesa de Cister, Convento de Cristo, 2012, pp. 107-153.

⁴¹ Lorsque les procurations de la légation sont réglées en 1324, rien n'est mentionné du cas portugais. *Lettres communes du pape Jean XXII (1316-1334) analysées d'après les Registres dits d'Avignon et du Vatican* (1904-1947), édition de Guillaume MOLLAT. Paris : École Française de Rome, 16 vols, 1904-1947: n° 20992.

Quoi qu'il en soit, il faut bien croire que le légat n'était pas complètement à marge de la réalité portugaise, d'autant plus qu'il put rencontrer à l'occasion des prélats lusitaniens, comme ceux présents dans le concile que le légat promut à Valladolid en 1322⁴². Et lorsque les relations entre le roi Denis et le dauphin Alphonse se sont détériorées au point de l'antagonisme armé, le cardinal Guillaume fut appelé à intervenir au moins une fois sur l'une de ses conséquences; c'était lui qui publia la sentence d'excommunication de l'un des assassins de Géraud, évêque d'Évora, un des plus fêrus partisans du roi Denis occis aux mains des créatures du dauphin Alphonse en 1322⁴³. Il reste qu'il ne faut pas exagérer la portée de cette dernière, notamment parce cette tâche semble être avant tout une conséquence directe de ces prérogatives comme légat⁴⁴. Par ailleurs, même s'il n'a pas eu à ramener lui-même le père et le fils à la concorde au cours d'une légation qui tirait à sa fin, puisque celui qui a reçu cette tâche fut finalement l'archevêque de Compostelle, Bérenger de Landorre, il semble bien que ce dernier n'a pas manqué de manœuvrer sous sa direction⁴⁵.

Cette même démarche de nomination de nonces apostoliques pour gérer les affaires portugaises fut particulièrement évidente lors du conflit luso-castillan de 1337-1339⁴⁶. Lorsque Benoît XII voulut poursuivre la médiation du conflit – en tandem avec la Couronne française – il en a fait appel une fois de plus à un nonce, à l'occasion Bertrand d'Albi, alors évêque de Rodez. Il ne faut pas revenir sur les problèmes que le nonce eût à surmonter pour faire parvenir les deux souverains à une entente⁴⁷. Le plus important demeure que le pape n'a pas jugé nécessaire de nommer un légat en règle pour faire la

⁴² Il s'agissait de Gonçalo Pereira, évêque de Lisboa et du déjà mentionné Simon, évêque de Badajoz. Le castillan Pedro, évêque d'Évora, était lui aussi présent. FITA, Fidel - "El Concilio Nacional de Palencia en 1321". *Boletín de la Real Academia de la Historia*, vol. 52 (1908) pp.17-48. C'est encore ce cardinal, une fois revenu à la curie, qui consacra João Afonso de Brito comme évêque de Lisbonne en 1326.

⁴³ Par ailleurs, le pape sollicita son aide en 1322 pour que les biens dudit évêque, réservés par la Curie, fussent recueillis par Raymond de Serra, recteur de l'église de Marinha, diocèse de Rodez et par Pierre de Labrunia, recteur de Colongis, diocèse d'Agen, nonces envoyés à cette époque au Portugal. ASV - *Reg. Vat.* 111 : fl. 241v. FOURNIER, Paul - "Le cardinal Guillaume de Peyre de Godin", p. 109 ; RUCQUOI, Adeline - "El cardenal legado Guillaume Peyre de Godin", p. 511 ; FARELO, Mário - "Les clercs étrangers au Portugal...", p. 95.

⁴⁴ Blake Beattie se réfère à celle-ci comme l'une prérogative des légats. BEATTIE, Blake R. - *Angelus Pacis...*, p. 70.

⁴⁵ L'archevêque fut ordonné de prendre conseil avec le légat sur la façon de procéder (ASV - *Reg. Vat.* 111 : fl. 68-68v). Les actions de Bérenger dans cette affaire restent assez mal connues, bien que le *Reg. Vat.* 111 : fl. 65-70 contienne plusieurs lettres apostoliques sur le sujet, aussi mentionnées partiellement dans LOPES, Fernando Félix - "Santa Isabel na contenda entre D. Dinis", pp. 121-122 et VAIRO, Giulia Rossi - "Isabelle d'Aragon, reine do Portugal, «constructrice de paix» durant la guerre civile (1317-1322)? Étude critique des sources portugaises et des *Regesta Vaticana*» in Michel SOT, dir, *Médiation, paix et guerre au Moyen Âge. Actes du 136^e Congrès National des sociétés historiques et scientifiques tenu à Perpignan en 2011*. ed. électronique. Paris : Éditions du CTHS, 2012, pp. 102-103. Sur les agissements de cet archevêque dans sa mission, voir en outre FITA, Fidel - "El Concilio Nacional de Palencia en 1321", p. 41.

⁴⁶ L'analyse la plus complète du conflit, vue de la part de l'historiographie portugaise, reste celle de MARTINS, Miguel Gomes - "A guerra esquiva. O conflito luso-castelhano de 1336-1338". *Promontoria. Revista do Departamento de História, Arqueologia e Património da Universidade do Algarve*. vol. 3 (2005) pp. 19-80.

⁴⁷ Le clergé portugais dut payer le déplacement le nonce vers la fin de l'année 1338. Le 2 décembre, à Santarém, l'abbé et le couvent d'Alcobaça acquittent 180 livres qui lui revenaient de la partie de la somme à payer par le clergé de l'évêché de Lisbonne à cette occasion. TT - *Mosteiro de Alcobaça*, 1^{ère} incorporation, Documentos particulares: liasse 31, n° 14. MAHAUT, Marie-Claude - "Le rôle pacificateur du pape Benoît XII dans le conflit de la Castille avec le Portugal (1337-1340)" in *La Guerre et la paix au Moyen Âge. Actes du 101^e Congrès Nationale des Sociétés Savantes (Lille, 1976)*. Paris : CTHS, 1998, pp. 225-239 ; MARTINS, Miguel Gomes - "A guerra esquiva...", pp. 74-75.

médiation du conflit, bien que ce même Bertrand finit pour se sortir de l'affaire par son appel à Avignon pour y recevoir le chapeau cardinalice, lors de la promotion de décembre 1338.

Sur ce point de vue, la deuxième moitié du XIV^e siècle verra une nouvelle façon de procéder de la part de la diplomatie pontificale. Face à la croissante turbulence en Castille provoquée par le règne de Pierre I^{er} et la postérieure conflictualité avec les autres royaumes ibériques, l'intervention apostolique passera par la nomination de légats d'expérience ayant un poids notable à la Curie. Nonobstant, le focus sera mis sur les relations entre la Castille et l'Aragon, assez souvent mises en péril par les actions militaires et les disputes territoriales. Entre 1355 et 1361, trois légations sont dépêchées coup sur coup à la péninsule. Tout d'abord, le cardinal Guillaume de la Jugie essaya pendant trois ans d'amener la paix entre Castellans et Aragonais, premièrement dans le cadre d'une légation en Castille (1355-1356) et ensuite en Aragon (1356-1358)⁴⁸. Ensuite, ce fut autour du cardinal de Porto et Sainte Rufine, le fameux Gui de Bologne, de s'exécuter⁴⁹. Les liens diplomatiques qu'ils ont pu entretenir avec la couronne portugaise ne sont guère évidents. Serait-ce un réflexe des faiblesses documentaires créées par la non-conservation des archives de ces cardinaux? C'est probable, d'après que l'on connaît du piètre état auquel nous sont parvenus les épaves des archives cardinalices de la période⁵⁰. D'ailleurs, le fait que la royauté portugaise eut été avertie de légation de Guillaume de La Jugie dès le début⁵¹, suggère plus qu'un acte de simple courtoisie diplomatique. Si l'on ajoute à cela le fait que l'un des conseillers du cardinal était nul autre que Guillaume de la Garde, archevêque de Braga, dont les liens avec la couronne portugaise sont bel et bien établis⁵², il faut tout de même penser que le Portugal n'était

⁴⁸ Fernão Lopes, fameux chroniqueur portugais de la première moitié du XV^e siècle, en fait état des légations ibériques dans ses *Chronica de Pedro I* de *Chronica de D. Fernando*, ce qui veut dire que celles-ci contribuaient à l'époque pour la fixation des faits dignes de mémoire d'un règne. ZUNZUNEGUI ARAMBURU, José - "La legación del cardenal Guillermo de la Jugie a Castilla y Aragón ...".

⁴⁹ Ces légations sont aujourd'hui bien connues grâce à divers travaux spécifiques: JUGIE, Pierre - "L'activité diplomatique du cardinal Gui de Bologne en France au milieu du XIV^e siècle". *Bibliothèque de l'École des Chartes*. t. 145/1 (1987) pp. 99-127. JUGIE, Pierre - "La légation en Hongrie et en Italie du cardinal Gui de Bologne (1348-1350)". *Il Santo. Rivista antoniana di storia, dottrina, arte*, 2^e série, vol. 22 (1989) pp. 29-69. JUGIE, Pierre - "Un discours inédit du cardinal Gui de Bologne, légat en Espagne, prononcé devant le roi d'Aragon (24 janvier 1359)" in Françoise BÉRIAC et Anne-Marie DOM, eds. *Les prélats, l'Église et la société (XI^e-XV^e siècles). Hommages à Bernard Guillemin*. Bordeaux : CROCEMC, 1994, pp. 219-227.

⁵⁰ Sur la problématique des archives cardinalices et leur disparition presque complète, voir JUGIE, Pierre - "Les cardinaux légats et leurs archives au XIV^e siècle" in Armand JAMME et Olivier PONCET, eds. *Offices et Papauté (XIII^e-XVII^e siècles)*. Rome : École Française de Rome, 2007, pp. 73-96. L'honorable exception demeure bien la partie des archives de Gil de Albornoz conservées encore aujourd'hui dans le collège de Saint-Clément de Bologne qu'il fonda avant sa mort.

⁵¹ ZUNZUNEGUI ARAMBURU, José - *Bulas y Cartas secretas de Inocencio VI (1352-1362)*. Roma: Instituto Español de Historia Eclesiástica, 1970, pp. 163-164, n° 152.

⁵² *Lettres secrètes et curiales d'Innocent VI, publiées ou analysées d'après les registres du Vatican*, édition de Pierre GASNAULT, Marie-Hyacinthe LAURENT et Nicole GOTTERI. Paris-Rome : Boccard, 1959-2006, n°1993; ZUNZUNEGUI ARAMBURU, José - *Bulas y Cartas...*, pp. 223-224, n° 212.

pas exclu des pensées des intervenants, malgré un agenda cardinalice centré dans les affaires castillanes et aragonaises⁵³.

Cette *praxis* sera étendue à courte échéance au Portugal. Au contraire de ce qui s'était passé une quarantaine d'années plus tôt, la guerre ouverte entre le Portugal et la Castille au début des années 1370 donna lieu à l'envoi de deux légations. La première, rendue nécessaire par l'affrontement entre le roi Pierre I^{er} et Henri de Trastamare eût pour légat un Bertrand de Cosnac, fraîchement élu au cardinalat⁵⁴. Déployée en Castille, en Léon et au Portugal entre 1371 et 1372, ses traces les plus visibles concernent le subside de deux procurations qui en sera demandé au clergé des trois royaumes⁵⁵. Finalement, la péninsule rencontrera encore le cardinal Gui de Bologne en 1372 et 1373 lors de sa légation au Portugal et en Castille, en plein conflit luso-castillan. Celle-ci demeure la mieux connue pour le cas portugais, puisque ce fut une entreprise qui laissa des marques sur le point de vue financier. En effet, le pape força les clercs de tous les royaumes ibériques chrétiens à y contribuer, quoiqu'en réalité tous ne se soient pas exécutés de la même manière, du moins au Portugal⁵⁶. Les effets politiques de cette légation ne sont que peu évidents pour une royauté lusitanienne qui dut alors signer un traité avec les Castillans pour le moins humiliant⁵⁷.

Tout compte fait, les résultats de ses légations ibériques semblent toucher peu le Portugal. Seulement deux sur cinq le concernent directement et dans les autres les légats ne semblent jouer que par partenaire interposé. Faut-il en déduire une absence d'interventionnisme cardinalice ? Peut-être la dimension bénéficiale de la question nous permettra de voir un phénomène sous une autre lumière.

⁵³ Il est intervenu dans l'établissement de la concorde entre Alphonse IV et le dauphin Pierre en 1355. DAVID, Pierre - *Français du Midi dans les évêchés portugais (1279-1390)*. Lisbonne : s.l., 1944, pp. 3-4; LOUREIRO, Sara - "O conflito entre D Afonso IV e o Infante D. Pedro (1355-1356)". *Cadernos do Arquivo Municipal*, 1^e série, n° 7 (2004) pp. 9, 14.

⁵⁴ Ce Bernard de Cosnac était entendu dans les affaires ibériques, puisque il avait été envoyé auparavant à la Péninsule en 1356 afin de résoudre les mésintelligences entre les rois d'Aragon, de Castille et du Portugal. Il fut créé cardinal en 1371. MOLLAT, Guillaume - "Grégoire XI et la péninsule ibérique". *Journal des savants*, vol. 4/4 (1964) pp. 255-256.

⁵⁵ En termes politiques, les envoyés pontificaux réussissent à faire reculer le roi Ferdinand I^{er} dans l'idée de réclamer le trône de Castille. *Lettres secrètes et curiales du Pape Grégoire XI relatives à la France, extraites des registres du Vatican (1935-1957)*, édition de Léon MIROT, Henri JASSEMINE et Guillaume MOLLAT. Paris : Boccard, 1935-1957: n° 2395.

⁵⁶ Le pape avait fixé en 1372 des divers échelons selon les royaumes. Le cardinal pouvait retirer des Navarrais la somme de 5 florins par jour et des Portugais 7, alors que les clercs de Castille, de Léon et de l'Aragon devraient contribuer avec 24 florins par jour. Bien des institutions ecclésiastiques aient payé dès 1373, il n'en demeure pas moins qu'il y a eu des résistances. A tout le moins, l'ancien évêque de Coimbra et élu de Tolède réclamait du prélat et du chapitre de Viseu, encore en 1377, le paiement de leur partie du subside demandé à cette occasion. FARELO, Mário - "Payer au roi et au pape. Les décimes pontificales imposées au clergé portugais pendant l'époque avignonnaise" in Jordi MORELLO BAGET, ed., *Financiar el reino terrenal. La contribución de la Iglesia a finales de la Edad Media (s. XIII-XVI)*, Barcelona: CSIC-Institución Milà I Fontanals-Departamento de Ciencias Históricas-Estudios Medievales, p. 90; Arquivo Distrital de Viseu - *Pergaminhos do Cabido*, liasse 20, n° 59.

⁵⁷ Le traité de Santarém prévoyait la remise de six places-fortes portugaises et que les anglais fussent traités comme des ennemis.

Interventionnisme bénéficial

Il est aujourd'hui parfaitement admis que les cardinaux à cette époque savaient jouer mieux que quiconque le jeu de l'acquisition de bénéfices, permettant que certains d'entre eux puissent déployer une véritable politique bénéficial au niveau de la Chrétienté au bénéfice des membres de leurs maisonnes et de leurs clientèles⁵⁸. Les mécanismes de cette mainmise sont identifiés; ils se déclinent dans la relative facilité avec laquelle certains cardinaux réussissent à faire tourner à leur avantage le système de provisions apostoliques de bénéfices⁵⁹, dans le pouvoir qu'ils reçoivent comme légats pour dénombrer des titulaires de bénéfices⁶⁰ où même dans la mainmise que certains d'entre eux peuvent avoir en tant que collateurs de bénéfices sur un territoire défini⁶¹.

Cette dimension peut s'avérer ainsi l'un des indices les plus parlants pour attester l'interventionnisme cardinalice sur un royaume, voire pour servir d'argument pour détecter des solidarités entre les royaumes et leurs cardinaux-promoteurs. Tentons une caractérisation de ce phénomène pour la période avignonnaise, en délimitant comme groupe d'étude tous les cardinaux qui ont eu des bénéfices ecclésiastiques au Portugal et en excluant, conséquemment, tous ceux qui ne furent que des intercesseurs en faveur des membres de leurs *familiae* ou qui ont accédé à des bénéfices au Portugal avant leur consécration cardinalice.

Les résultats condensés le tableau I montrent que ce phénomène tient trois périodes distinctes. La première se place au début du pontificat de Jean XXII. Elle fait place, d'une part, aux solidarités vis-à-vis les cardinaux italiens qui semblent assez opératives au Portugal jusqu'à la fin du XIII^e siècle, jusqu'à la tombée des Colonna sous Boniface VIII comme en témoigne le cas du cardinal Giacomo Colonna mis en évidence par Peter Linehan⁶². De l'autre, elle suit un XIII^e siècle où les affaires portugaises à la curie restent le plus souvent sur les épaules des cardinaux castillans Pelayo Gaétan, Gil Torres et

⁵⁸ Un des cas les plus frappants demeure celui de Guillaume de La Jugie, dont l'ensemble de bénéfices ecclésiastiques dont il jouit s'étale du Portugal à l'Hongrie. Pour l'intercession des cardinaux dans l'obtention de bénéfices au Portugal, voir FARELO, Mário - "Les clercs étrangers...", notamment le tableau II.

⁵⁹ Pensons aux suppliques adressées au pape qui recevaient la date la plus avantageuse, aux bénéfices dont les cardinaux se sont accaparés suite à une réserve apostolique ou encore aux bénéfices qui leur furent octroyés par *motu proprio*. HAYEZ, Michel - "Les réserves spéciales de bénéfices sous Urbain V et Grégoire XI" in *Aux origines de l'État moderne: le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon*. Rome : École Française de Rome, 1990, pp. 241-243.

⁶⁰ Un cas assez expressif demeure les bénéfices que le cardinal Albornoz conféra au long de ses légations. Pour des exemples précis dans ce dernier cas, voir SAEZ, Carlos - "El cardenal Gil de Albornoz y los beneficios eclesiásticos en Emilia-romaña (1353-1367)". En *la España Medieval*, vol. 1 (1980) pp. 423-441 et BENEYTO, Juan - "Albornoz y sus amigos". *Anuario de Estudios Medievales*, vol. 18 (1988) pp. 305-307.

⁶¹ On se rappelle du fait que Guillaume de La Jugie jouissait du pouvoir de dénombrer de titulaires de bénéfices jusqu'au montant de 1500 livres dans les provinces de Braga et de Compostelle.

⁶² Ces solidarités s'étaient dans l'établissement des liens de solidarité avec des clercs portugais au futur brillant, comme en témoigne le cas de João Martins de Soalhães ou dans l'obtention des bulles servant les intérêts du roi Denis. L'écartement des créatures des Colonna se détecte au Portugal dans le cas de Laurent de Fuscis de Berta, chanoine et archidiacre de Braga, chapelain et chambrier du cardinal Pierre de Colonna qui fut demis de ces bénéfices portugais. Bien sûr, ceux qui avaient l'oreille du roi ont pu échapper belle. LINEHAN, Peter - "Patronage and Indebtedness: Portugal, Castile and the Papal Court around the Year 1300". *Historia. Instituciones. Documentos*, vol. 34 (2007) pp. 149-150.

Ordoño Álvarez, qui en échange interviennent en termes bénéficiales au Portugal pour les siens⁶³. Or, dans ce début de XIV^e siècle, il ne semble plus avoir cette relation entre l'acquisition de bénéfices au Portugal et l'argument géographique. Pierre *Hispano*, bien que castillan, n'a pas de bénéfices au Portugal. Plus, il n'est pas du côté des Lusitaniens que lorsque cela fit l'affaire du roi castillan⁶⁴. De ce fait, les mécanismes qui sont alors à l'œuvre passent davantage par la nécessité de fournir à des nouveaux cardinaux les moyens de leur manutention économique par l'accroissement de ces revenus d'origine bénéficiale. Le cas de Guillaume Peyre de Godin semble assez illustratif. Obtenant le titre de cardinal-prêtre de Sainte Cécile au Transtevere en 1312, il reçoit très rapidement en commande l'abbaye de Saint Pierre de Aram, à Naples, puisqu'il n'avait pas suffisamment de revenus, nous dit le pape⁶⁵. C'est possible que le même arriva aux cardinaux Bertrand de Montfavès, à Pierre des Près et à Pierre Tessier, qui reçoivent des bénéfices au Portugal dans le contexte de leur promotion cardinalice⁶⁶. Par ailleurs, les cardinaux pouvaient se prévaloir des résignations en curie, à cause du non-respect de la constitution *Vas electionis* qu'établissait qu'un clerc ne pouvait pas avoir plus d'un bénéfice sans cure et d'un autre avec cure d'âmes. À l'occasion, c'est Gonçalo Pereira, le futur archevêque de Braga, qui fut pris dans le filet, ce qui profita à Nicholas Alberti de Prato pour obtenir la collégiale de Cedofeita en 1318⁶⁷. La transmission suivante dans ce dernier bénéfice, en faveur de Bertrand de Montfavès en 1322, montre l'opérationnalité de la transmission bénéficiale entre membres du Consistoire, en tant que l'un des

⁶³ LINEHAN, Peter et TORRES SEVILLA, Margarita - "A misattributed tomb and its implications: Cardinal Ordoño Álvarez and his friends and relations". *Rivista di Storia della Chiesa in Italia*, vol. 57 (2003) pp. 53-63. BRANCO, Maria João - "Portuguese Ecclesiastics and Portuguese Affairs near the Spanish Cardinals in the Roman Curia (1213-1254)" in *Carreiras Eclesiásticas no Ocidente Cristão (séc. XII-XIV)/Ecclesiastical Careers in Western Christianity (12th-14th C.)*. Lisboa: Centro de Estudos de História Religiosa – Universidade Católica Portuguesa, 2007, pp. 81-90. LINEHAN, Peter - "Columpna firmissima: D. Gil Torres, the Cardinal of Zamora" in Simon BARTON et Peter LINEHAN, eds. *Cross, Crescent and conversions. Studies on medieval Spain and Christendom in memory of Richard Fletcher*. Leiden: Brill, pp. 241-262.

⁶⁴ Comme dans le cas de la légitimation du mariage du roi Sanche IV. Cette affaire, souvent citée puisqu'elle entraîna l'élaboration d'une fausse bulle, ne fut débloquée qu'en 1301 par une ambassade luso-castillane où le cardinal *Hispanus* a joué un rôle primordial aux côtés de l'évêque de Lisbonne João Martins de Soalhães. Sur toute cette question, incluant un aperçu du contexte politique et historique lié à la forgerie et à la problématique liée à critique diplomatique de ce faux, voir LINEHAN, Peter - "Patronage and Indebtedness", pp. 151-152; DOMINGUEZ SANCHEZ, Santiago - "Falsificaciones medievales. Une "Bula" de Nicolás IV falsificada por el rey Sancho IV de Castilla". *Estudios Humanísticos. Historia*, vol. 2 (2003), pp. 13-25.

⁶⁵ FOURNIER, Paul - "Le cardinal Guillaume de Peyre de Godin", p. 106.

⁶⁶ Dans le premier des cas, c'est davantage suggestif que le pape lui concèda l'église de Tomar, une ancienne institutions ecclésiastique templière, ce qui motive une réaction énergétiquement du dauphin Alphonse IV par le biais d'une longue lettre, encore aujourd'hui pas assez étudiée. Plus tard, plus de 26 bénéfices furent octroyés par le pape à Gil de Albornoz dans les deux ans et demi suivant sa nomination comme cardinal. Le décompte de ses bénéfices se trouve dans FERRER I MALLOL, Maria Teresa - "Estudo histórico" in Juan GINES DE SEPULVEDA, *Historia de los Hechos del Cardenal Gil de Albornoz*, estudio filológico, edición crítica, traducción y nota de J. COSTAS RODRIGUEZ, A. MORENO HERNANDEZ, L. CARRASCO REJA et M. TRASCASAS CASARES; estudio histórico de Maria Teresa FERRER I MALLOL. Pozoblanco: Ayuntamiento de Pozoblanco, 2002, p. 22.

⁶⁷ *Lettres communes du pape Jean XXII (1316-1334) analysées d'après les Registres dits d'Avignon et du Vatican (1904-1947)*, édition de Guillaume MOLLAT. Paris: École Française de Rome: 7618, 7620.

mécanismes œuvrant à maintenir les cardinaux dans la possession de bénéfices ecclésiastiques⁶⁸.

Comme dans biens des cas, le début du pontificat de Clément VI donna un nouvel élan à l'interventionnisme bénéficiale des cardinaux au Portugal. Les deux cas recensés illustrent, chacun à sa façon, les rouages dorénavant à l'œuvre. D'abord, l'insertion par *motu proprio* de Pedro Gomes Barroso (oncle) au chapitre de Lisbonne en 1342 suggère que le pape l'a pas peur d'utiliser les moyens mis à sa disposition pour faire profiter un cardinal de son entourage en début de carrière⁶⁹. Pour le cas de Guillaume de la Jugie, lequel acquière un nombre assez étonnant de bénéfices au Portugal entre 1344 et 1346, il faut voir les complaisances d'un pape vis-à-vis l'un de ses proches et le résultat d'une arme apparemment redoutable: le pouvoir de nommer des bénéfices dans un territoire donné⁷⁰.

Finalement, la période après la peste noire fournit une occasion sans pareil pour l'élargissement du phénomène. C'est maintenant que l'argument géographique semble jouer au plus fort. Les cardinaux ibériques reçoivent coup sur coup des bénéfices dans les plus importantes chapitres cathédraux portugais, souvent dès l'avènement au cardinalat comme dans le cas de Gil de Albornoz ou, plus tard, de Pedro Gomes Barroso (neveu)⁷¹. En outre, la transmission des bénéfices en dedans du consistoire maintien toute son opérationnalité. Cela permet de justifier, par exemple, que l'aragonais Nicolas Russel, apparemment un connaisseur à l'époque des affaires portugais⁷², puisse accéder à des bénéfices au chapitre de Guarda, suite au décès de son collègue italien Pastor de Serra Escuderio.

Ce train de choses s'arrêtera à partir de la fin des années 1360. Cela n'est pas seulement le résultat direct de la mort des titulaires, notamment de ceux qui ont péri à la Curie en conséquence de la peste qu'y a fait des ravages vers 1374, mais résulte surtout du choix des remplaçants. Au lieu de se perpétuer la circulation bénéficiale en dedans du Consistoire comme auparavant, des papes comme Urbain V et Grégoire XI privilégierent

⁶⁸ Le cardinal Vital du Four l'avait obtenu quatre ans auparavant, suite à une concession par *motu proprio* de Jean XXII. *Lettres communes du pape Jean XXII...*, n° 7611, 15416.

⁶⁹ Par la concession de la doyenneté lisboisienne, le pape n'écoula pas la demande qui lui fut adressée par le conseil municipal de Lisbonne en faveur du chanoine João Aires. FARELO, Mário - *O Cabido da Sé de Lisboa e os seus cônegos (1277-1377)*. Dissertation de Maîtrise en Histoire Médiévale, Faculdade de Letras de l'Universidade de Lisboa, 2004, vol. II, p. 251.

⁷⁰ En termes précis, le cardinal obtient le droit de nommer les futurs de bénéfices ecclésiastiques, même en vacance, dans les provinces de Compostelle et de Braga jusqu'à la somme de 1500 livres. En 1347, c'est toujours le pape qui lui concède le droit de nommer des bénéficiers dans ces deux provinces (ASV - *Reg. Aven.* 42 : fl. 28 ; *Reg. Aven.* 93 : fl. 54). Cela pourrait aider à expliquer pourquoi il obtiendra de nombreux bénéfices paroissiaux (FARELO, Mário - "Les clercs étrangers..."", p. 127), alors que les cardinaux ont obtenu le plus souvent des bénéfices canonicaux portugais au XIV^e siècle.

⁷¹ FERRER I MALLOL, Maria Teresa - "Estudo histórico", pp. XXII-XXIII; FARELO, Mário - *O Cabido da Sé de Lisboa...*, vol. II, p. 117-118.

⁷² Une lettre d'Alphonse IV d'Aragon lui ordonne en 1353 d'aller devant lui pour des questions non identifiées, concernant le Portugal. ALÓS, Ramón de - "El cardenal de Aragón", p. 55.

l'octroi des bénéfices à des autochtones qui étaient résidents dans leurs bénéfices, de même que le *lobby* portugais à la Curie semblerait devenir désormais plus efficace⁷³.

Une dernière question mérite d'être posée. Cette dimension bénéficiaire n'est-elle pas la face visible d'un interventionnisme plus profond? Le seul fait que la possession des bénéfices au Portugal appelait à la mise sur pied d'une logistique pour faire acheminer les rendements respectifs vers la Curie semble le suggérer. Le cas du cardinal Pierre des Prés peut illustrer l'étendue du phénomène. Ce dernier a été archidiaacre de Couto et chanoine prébendé au chapitre de Braga pendant quatre décennies⁷⁴, pendant lesquelles il nomme des représentants pour faire la gestion de ses bénéfices. En 1324, c'est son ami le futur archevêque de Braga Gonçalo Pereira qui envoie par le nonce apostolique Pedro de Labrunia à son intention 200 livres⁷⁵, alors que trente ans plus tard, au moins entre 1354 et 1356, les affaires concernant ses bénéfices à Braga seront gérés par Guillaume Piloti, alors vicaire-général de l'archevêché et futur collecteur apostolique au Portugal⁷⁶. Mais le cas de Pierre des Prés montre aussi comment ces cardinaux avaient un appétit spécifique pour des archidiaconés. En fait, si l'on prend les données fournies par les comptes du collecteur apostolique au Portugal lors de la perception de la décime quadriennale de 1355, nous constatons que chaque cardinal qui était bénéficié au Portugal à ce moment détenait chacun un archidiaconé, en plus d'autres bénéfices: à Braga, Guillaume de La Jugie possédait celui de Vermuim et Pierre des Prés, celui de Couto⁷⁷; au chapitre lisbonnais, Gil de Albornoz bénéficiait des rendements de celui dénommé de Lisbonne, alors que l'archidiaconé de Guarda était dans les mains de Nicholas Rossell, le cardinal de l'Aragon⁷⁸. Cette situation n'est pas sans doute l'œuvre d'un hasard. Au contraire, le soin avec lequel ces cardinaux demandèrent des dispenses pour que d'autres puissent effectuer les visites auxquelles ils étaient obligés, laisse entendre assez clairement

⁷³ FARELO, Mário - *O Cabido da Sé de Lisboa...*, vol. II, pp. 25-30, pp. 139-144; FARELO, Mário - "Les clercs étrangers...", p. 120-121.

⁷⁴ Il y rentra en 1321, l'année suivant son promotion cardinalice, après que ces bénéfices furent en vacance par la promotion de Jean, fils du roi d'Aragon, dans l'archevêché de Tolède (*Lettres communes du pape Jean XXII...*, n° 12944) et y reste jusqu'à sa mort, survenue en 1361. Sur sa biographie, voir MERAS, Mathieu - "Le cardinal Pierre des Prés". *Bulletin de la société archéologique de Tarn-et-Garonne*, vol. 88 (1965) pp. 27-45.

⁷⁵ RODRIGUES, Ana Maria et al - *Os capitulares bracarense (1245-1374). Notícias biográficas*. Lisboa: Centro de Estudos de História Religiosa, 2005, p. 102.

⁷⁶ Pendant cette période, ses bénéfices furent loués à Lourenço Peres, portionnaire de Braga, celui qui avait effectué la visite à son archidiaconé de Couto une dizaine d'années auparavant (TT - *Mosteiro de Alcobaca*, 1^{ière} incorporation, documentos particulares, liasse 3, n° 12. FARELO, Mário - "O percurso eclesiástico e político de Afonso Domingues de Linhares, bispo da Guarda (1364-1394) e de Segóvia (1394-1397)". *Estudios Segovianos*, vol. LV/122 (2013), pp. 296-297.

⁷⁷ C'est sûr que ces cardinaux partageaient le même procureur qu'au moins pendant un certain temps. En 1343, Pierre des Prés chargea depuis Avignon le clerc Gonçalo Martins, recteur de l'église de Saint-Michel de Arganil, de satisfaire cette visite, laquelle sera finalement subdéléguée dans Lourenço Peres, alors recteur de Saint-Georges do Couto da Várzea (TT - *Mosteiro de Alcobaca*, 1^{ière} incorporation, documents particuliers: liasse 3, n° 12). Quatre ans plus tard, ce même Lourenço Peres se transfère de ce rectorat pour l'église de Saint-Michel d'Arganil, alors en vacance par la mort dudit Gonçalo Martins, identifié dans la source comme procureur en *Hispania* de Guillaume de La Jugie (ASV - *Reg. Aven.* 96: fl. 436).

⁷⁸ ASV - *Archivum Archis*, Armadio XXXII, n° 20.

l'intérêt économique de la possession de ces bénéfices⁷⁹. A la lumière de ces données, il ne serait pas hasardeux de penser que la nécessité de déployer un moyen pour leur faire parvenir les revenus de ces bénéfices ne fut pas sans reflet dans les choix des serviteurs apostoliques au Portugal, notamment de ceux qui ont exercé des responsabilités fiscales. Tout compte fait, c'est sans surprise qu'il faut conclure que les cardinaux au temps des papes d'Avignon intervinrent au Portugal. Cet interventionnisme demeure plus visible au niveau bénéficiaire, à partir duquel les cardinaux eurent le pouvoir d'acquérir des bénéfices ecclésiastiques pour soi et pour les siens, ainsi que d'assurer leur manutention par le jeu de la transmission entre les membres de la *familiae* cardinalice ou entre eux-mêmes. Il reste que cet interventionnisme ne semble jamais avoir été si accablant au point des autorités en solliciter son extinction de façon soutenue⁸⁰. Sans que l'on puisse prouver de toute lettre, c'est possible que cette présence bénéficiaire fût en relation directe avec la promotion des affaires lusitaniennes dont certains cardinaux se seraient arrogé la charge. Celle-ci semble avoir été menée le plus souvent derrière la scène à la Curie, bien plus qu'au cours de majestueuses et couteuses légations au Portugal. Parfois insaisissables, il faut tout de même persévérer dans la recherche et dans l'étude des agissements de ces cardinaux, puisqu'ils demeurent une clef de lecture importante pour mieux cerner et éclaircir les faits et contextes des relations à facettes multiples entre la Couronne lusitanienne et la Papauté pendant le temps que cette dernière régnait seule depuis Avignon sur la Chrétienté toute entière.

Tableau 1 – Les bénéfices ecclésiastiques des cardinaux au Portugal (1305-1377)

Nom	Bénéfices au Portugal	Sièges cardinalices
Bertrand de Montfavès	Église Tomar (1317); Collégiale Cedofeita (1322-38)	Cardinal-diacre Ste. Marie in Aquiro (1316-42)
Vital du Four, OFM	Église Ste. Marie de Óbidos (1318-27...)	Cardinal-prêtre Sts. Silvester et Martin <i>in Montibus</i> (1312-21) Cardinal-évêque Albano (1321-27)
Nicholas Alberti de	Collégiale Cedofeita (1318-†21)	Cardinal-évêque Ostie (1303-†21)

⁷⁹ Pierre des Près obtint une telle dispense pour la durée de cinq ans en 1326, renouvelée ensuite à la fin de cette période, en 1331. Des rénovations quinquennales lui furent adressées en 1349 et 1357, à partir desquelles il peut percevoir des procurations jusqu'à la somme de 20 tournois d'argent (*Lettres communes du pape Jean XXII...* : n° 25198 et 53449; ASV - Reg. Aven. 105: fl. 285-285 ; Reg. Aven. 136 : 356). La même attention peut être décelée chez Gil de Albornoz qui reçoit la même grâce pour son archidiaconé en 1360 (ASV - Reg. Aven. 144: fl. 521).

⁸⁰ Rappelons qu'en Angleterre, en Castille et en Aragon, la question s'est posée de façon plus virulente au point de se dénoncer la réserve de bénéfices en faveur des étrangers et même de se séquestrer les revenus des bénéfices cardinalices. PLÖGER, Karsten - *England and the Avignon Popes...*, pp. 43-44; FARELO, Mário - "La représentation...", p. 89 et bibliographie y citée.

Prato		
Pierre des Près	Archidiacre de Couto (1321-†61); chanoine prébendé Braga (1321-26.); chanoine prébendé Porto (1321-24..)	Cardinal-prêtre St. Pudentielle (1321-22) Cardinal-évêque Panestrina (1323-†61)
Pierre le Tessier	Archidiacre de Lisbonne (1321-†25)	Cardinal-prêtre St. Étienne <i>in Celiomonte</i> (1320-†25)
Gil de Albornoz	Chanoine en expectative prébende et dignité Lisbonne (1351-55); chanoine en expectative prébende et dignité Évora (1351); chanoine en expectative prébende et dignité Coimbra (1351); Église Murça (...1356-†67); chanoine prébendé Lisbonne (1355-†67); Archidiacre de Lisbonne (1355-†67); chanoine prébendé Évora (...1358); chanoine prébendé Braga (...1356-†67); maître-école Coimbra (-†1367)	Cardinal-prêtre St. Clément (1350-56) Cardinal-évêque Sabina (1356-†67)
Fontanier de Vassal, OFM	Chanoine prébendé Braga (†1361); Archidiacre de Couto (†1361)	N'a pas eu de titre, car il est mort avant de le recevoir
Guillaume de Sudre	Chanoine prébendé Lisbonne (1366-†73); Archidiacre de Santarém (1366-†73)	Cardinal-prêtre Sts. Jean et Paul (1366-67) Cardinal-évêque Ostia (1367-†73)
Guillaume de la Jugie	Chanoine prébendé Coimbra (1344); chanoine prébendé Viseu (1344); portionnaire Ste. Marie de Elvas (...1345); Église Ste. Marie das Alcaçovas (...1345); chanoine prébendé Lisbonne (1352..55-†74); diocèse Lisbonne (1352.. 55-†74); Archidiacre de Vermoim (...1356.); chanoine prébendé Guarda (...1356.); église Ste. Marie de Vila de Rei (...1356 - †74); église St. Nicolas de Cabeceiras de Basto (...1356 -†74); église St Sauveur de Campo (...1356 -†74)	Cardinal-diacre Ste. Marie in Cosmedin (1342-68); Cardinal-prêtre St. Clément (1368-†74)
Pastor de Serraescuderio	Chanoine prébendé Guarda (1352..-†55); Archidiacre de Guarda (1352..- †55); maître-école Guarda (...1354.); trésorier Viseu (...1354..)	Cardinal-prêtre Sts. Marcellin et Pierre (1350-†55)
Nicholas Russell, OP	Chanoine prébendé Guarda (1356..- †62); Archidiacre de Guarda (1356-†62)	Cardinal-prêtre St. Siste (1356-†62)
Pierre de Luna	Dignité à Braga (1376)	Cardinal-diacre Ste. Marie in Cosmedin (1375-94)
Pedro Gomes Barroso (oncle)	Doyen Lisbonne (1342-†48); chanoine prébendé Lisbonne (1342-†48)	Cardinal-prêtre St. Praxèdes (1328-41; Cardinal-évêque Sabina (1341-†48)
Pedro Gomes Barroso (neveu)	Chanoine prébendé Lisbonne (1371-†74); chanoine prébendé Silves (-†1374); Archidiacre de Silves (-1374); trésorier Évora (-†1374); chanoine prébendé Guarda (-†1374); Archidiacre de Guarda (-†1374)	Cardinal-prêtre St. Praxèdes (1371-†74)